

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MOOREA FUND - SUSTAINABLE CLIMATE ACTION

Un compartiment de MOOREA FUND

Classe Clients sous mandat EUR (ME) - LU2369747154

Moorea Fund est agréé au Luxembourg et soumis au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Société de gestion : Société Générale Private Wealth Management S.A.

Objectifs et politique d'investissement

Objectifs d'investissement

Le Compartiment cherche à fournir une appréciation du capital à long terme (5 ans) et à générer un impact environnemental positif par le biais d'investissements dans des actions émises par des sociétés qui opèrent dans des éco-activités vertes et développent des solutions qui contribuent activement à la transition environnementale. Les éco-activités vertes comprennent notamment s'y limiter, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la mobilité verte, les bâtiments écologiques, l'eau et l'agriculture durables, l'économie circulaire.

Politique d'investissement

Pour atteindre cet objectif d'investissement, le Compartiment investira au moins 90 % de ses actifs dans des actions et titres équivalents, sans restriction géographique. Le Compartiment investira au moins deux tiers de ses actifs totaux dans des actions émises par des sociétés situées dans des pays développés et jusqu'à 20% de ses actifs dans des marchés émergents. Toutes les actions détenues dans le portefeuille feront l'objet d'une analyse ESG.

Politique d'investissement durable

Le Compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 concernant les informations relatives à la durabilité dans le secteur financier. Il applique la Politique d'investissement durable de Société Générale Private Wealth Management S.A., disponible sur le site www.sgpwm.societegenerale.com. Le gestionnaire d'investissement prend en compte les facteurs ESG tout au long du processus d'investissement en intégrant i) une politique d'exclusion complétée par ii) des critères environnementaux et iii) une politique et un bilan ESG.

i) Politique d'exclusion

Le Compartiment exclut de l'univers d'investissement les sociétés qui ont transgressé de manière significative et répétée l'un des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies, ou qui ont des activités controversées telles que le charbon thermique, les armes chimiques, le nucléaire, le tabac, etc. ou qui sont impliqués dans une ou plusieurs controverses récentes très graves selon la nomenclature MSCI ("Red flag").

ii) Intégration des critères environnementaux

Grâce à son analyse extra-financière, le gestionnaire identifie les entreprises qui répondent à la thématique d'investissement "Environnement", en identifiant deux types d'entreprises :

- Les sociétés proposant des "produits et services verts" représenteront au moins 75% du compartiment. Ces entreprises sont exposées aux défis de la transition verte étant donné leur exposition en termes de revenus provenant d'éco-activités vertes (intensité des revenus verts). L'IM classe les éco-activités en 6 activités principales : énergies renouvelables, efficacité énergétique, mobilité verte, bâtiments verts, agriculture durable et économie circulaire.
- Les entreprises ayant de bonnes pratiques environnementales. Elles représenteront un maximum de 25% du portefeuille. Ce groupe comprend des entreprises de tous les secteurs, qui ont mis en place de bonnes pratiques pour atténuer leurs impacts environnementaux. Ces entreprises doivent bénéficier d'une notation de qualité ESG supérieure selon la méthodologie de notation MSCI.

iii) Politique et bilan ESG

La gestion vise à sélectionner des sociétés ayant une note de qualité ESG de minimum BB selon la nomenclature MSCI. A titre exceptionnel, le Compartiment peut être exposé à un émetteur noté B, avec un maximum de 3% du portefeuille. Pour les émetteurs non couverts par MSCI, le Compartiment utilise

un processus de notation ESG interne, basé sur l'exclusion négative, la sélection/le classement des critères ESG et la sélection normative.

Pour réaliser cette analyse, le gestionnaire peut utiliser des données fournies par des fournisseurs de données ESG externes, y compris MSCI, ainsi que des modèles propriétaires ESG et peut effectuer des visites sur place. Le Gestionnaire créera un portefeuille dont tous les émetteurs de titres sont notés ESG et/ou ont été analysés à des fins ESG, conformément à la politique ESG.

Le Compartiment aura un score ESG supérieur à celui de l'indice de référence. La notation ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la notation ESG de l'indice MSCI ACWI après élimination d'au moins 20% des titres les moins bien notés de l'indice.

En outre, le gestionnaire s'engage auprès des sociétés pour soutenir l'amélioration de leurs standards environnementaux, sociaux et de gouvernance ("ESG") et le fonds investira dans des sociétés dotées de modèles d'entreprise durables qui tiennent fortement compte des risques et opportunités ESG.

Afin d'atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris en matière de réchauffement climatique, la stratégie vise également à réduire l'intensité des émissions de carbone des champs d'application 1 et 2 par rapport à l'indice de référence. Les données relatives aux émissions de carbone comprennent les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1 et de portée 2 des entreprises, telles que définies par le GHG Protocol. Les émissions de carbone sont basées sur la valeur nette d'inventaire des avoirs, à l'exclusion des liquidités, des fonds de liquidité, des produits dérivés et des ETF, et normalisées par million de dollars de ventes. Les calculs ne sont pas complets et principalement, les émissions indirectes (Scope 3) ne sont pas encore incluses. Le fournisseur de données est MSCI.

De plus le gestionnaire d'investissement et le conseiller en investissement ont accès aux données climatiques supplémentaires utilisées dans la construction du portefeuille, notamment :

- en utilisant le modèle de transition Pathway de Trucost, la stratégie prend en compte l'alignement sur le scénario climatique de 1.5°C du scénario climatique des entreprises investies ; et
- l'exposition aux entreprises dont les objectifs scientifiques de la Science Based Target Initiative (SBTI) sont crédibles et cohérents avec la trajectoire de décarbonisation ci-dessus.

Indice de référence

Le Compartiment est géré activement en référence à l'indice de référence suivant : MSCI ACWI. L'indice de référence est utilisé à la fois pour la comparaison des performances et comme univers de sélection des titres. Il est précisé que l'univers d'investissement de l'indice MSCI ACWI n'est pas contraignant pour le Gestionnaire d'investissement, ce dernier pouvant sélectionner, en plus de l'univers d'investissement de l'indice MSCI ACWI, 0 à 20 titres de sociétés hors de l'indice MSCI ACWI.

L'indice de référence n'est pas censé être compatible avec l'objectif d'investissement durable du Compartiment, que le Gestionnaire cherche à atteindre en appliquant le processus d'investissement durable décrit ci-dessus.

Devise du compartiment

La classe ME est une part de capitalisation en EUR.

Recommandation

La période d'investissement recommandée pour ce Compartiment est de 5 ans.

Fréquence de calcul de la valeur liquidative

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, tout jour ouvré entier au cours duquel les banques sont ouvertes au Luxembourg. L'investisseur peut obtenir le rachat de ses parts sur demande au plus tard à 17h00 le jour ouvré précédant le jour de valorisation.

Les actions sont capitalisées, par conséquent, sauf accord spécifique préalablement défini, aucun dividende ne sera distribué aux actionnaires.

Niveau de risque



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le processus d'investissement commence par la définition d'un budget de risque, en termes de volatilité, afin de rester conforme au profil de risque du Compartiment.

Pourquoi le Compartiment est-il dans cette catégorie ?

Le Compartiment se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur de risque synthétique en raison de ses investissements en actions.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur synthétique, peuvent ne pas être une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

La catégorie de risque et de rendement indiquée n'est pas garantie de rester inchangée et la catégorisation du Compartiment peut changer au fil du temps.

La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'un investissement est sans risque.

Le Compartiment peut également être exposé aux risques suivants, qui ne sont pas suffisamment pris en compte par les indicateurs de risque ci-dessus :

Risque de liquidité

Le Compartiment peut perdre de l'argent ou être dans l'incapacité de réaliser des plus-values s'il ne peut pas vendre un titre au moment et au prix les plus avantageux et celui-ci peut ne pas être en mesure de lever des fonds pour répondre aux demandes de rachat.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel se réfère à un échec ou à un retard dans le système, les processus et les contrôles du Compartiment ou de ses prestataires de services, lequel pourrait entraîner des pertes pour le Compartiment.

Risque de marché

La valeur des actions et des titres assimilables aux actions peut fluctuer en fonction des performances de chaque société et des conditions générales du marché.

Risque de concentration

Le Compartiment peut subir des pertes significatives s'il détient une position importante dans un investissement dont la valeur diminue ou qui est exposé à d'autres facteurs défavorables, y compris le défaut de l'émetteur.

Risque marchés émergents

Les marchés émergents peuvent être soumis à une instabilité politique, réglementaire et économique accrue, à des pratiques de conservation et de règlement moins développées et à un manque de transparence.

Risque de change

Les fluctuations de taux de change peuvent avoir une incidence négative sur le rendement de votre investissement.

Informations clés pour l'investisseur

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	0
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,50%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucun

Performances passées

Le Compartiment n'ayant pas encore couvert une année civile complète, les données disponibles sont insuffisantes pour fournir une indication pertinente des performances passées.

Informations pratiques

Dépositaire

Société Générale Luxembourg - 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Autres informations

Les investisseurs potentiels peuvent obtenir, gratuitement et sur demande, une copie du Prospectus et des Informations clés pour l'investisseur concernant le(s) Compartiment(s) dans le(s)quel(s) ils investissent ainsi que les états financiers annuels et semestriels de Moorea Fund et ses Statuts auprès du siège social de Moorea Fund, de la Société de gestion ou de la Banque dépositaire.

Les détails de la politique de rémunération mise à jour, comprenant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sociaux sont calculés sont disponibles sur :

www.sgpwm.societegenerale.com.

Une copie papier de la politique de rémunération mise à jour sera disponible gratuitement sur demande.

Publication de la valeur liquidative

La valeur liquidative par action de chaque catégorie de chaque Compartiment est rendue publique au siège social de la Société et de la Société de gestion.

Elle est disponible chaque jour au siège du Dépositaire et en ligne sur :

www.sgpwm.societegenerale.com.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion doivent être adressées à l'Agent de registre chez Société Générale Luxembourg (centre opérationnel : 28-32, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg).

Les frais sont utilisés pour payer les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution du Compartiment. Ces frais réduisent la croissance potentielle de l'investissement.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont les frais maximums pouvant être imputés aux investisseurs. Dans certains cas, ces frais peuvent être moindres. Vous pouvez obtenir le montant effectif de ces frais d'entrée et de sortie auprès de votre conseiller financier ou de votre distributeur. Les frais d'entrée sont déduits avant que votre capital ne soit investi.

Ne sont pas inclus dans les frais courants :

- les commissions liées aux performances,
- les dépenses d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée / de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il vend ou achète des parts d'un autre OPCVM.

Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM indiquera le montant exact des dépenses encourues et le présent document sera mis à jour.

Pour de plus amples informations concernant ces frais, veuillez consulter la section « frais et charges » du prospectus, disponible au siège de MOOREA FUND, 28-32, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Les performances présentées dans le graphique ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Le calcul de la performance future inclut l'ensemble des frais et commissions.

Moorea Fund - Sustainable Climate Action ME a été créé en 2022.

Les performances du Compartiment ont été calculées en EUR.

Changement de Compartiment

Un actionnaire peut être autorisé, sous certaines conditions, à passer gratuitement d'un Compartiment à un autre ou d'une classe à une autre au sein du même Compartiment chaque jour de valorisation, par conversion des actions d'un Compartiment en Actions correspondantes de toute classe de l'autre Compartiment. La conversion de classes dans d'autres classes est soumise à certaines restrictions en raison des caractéristiques spécifiques des classes concernées. Pour de plus amples détails sur la façon de changer de Compartiment, veuillez consulter le Prospectus.

Réglementation fiscale

Le Compartiment est soumis aux lois et réglementations fiscales en vigueur au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, cela peut avoir un impact sur votre investissement. Pour de plus amples détails, veuillez consulter un conseiller fiscal.

Responsabilité

La responsabilité de Société Générale Private Wealth Management S.A. ne peut être engagée que sur la base d'informations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexacts ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.